



Syndicat des Eaux et d'Assainissement de Langoiran

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LANGOIRAN

Exercice 2015

## RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -  
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement  
109 Avenue Blaise Pascal  
33160 Saint Médard en Jalles

Tél : 06 28 77 16 49  
email : [contact@icare-conseil.com](mailto:contact@icare-conseil.com)

# SOMMAIRE

<b>I - OBJET DU DOCUMENT.....</b>	<b>3</b>
<b>II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE.....</b>	<b>3</b>
II.1 - TERRITOIRE DESSERV.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire.....	3
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	4
II.3.1 - Généralités.....	4
II.3.2 - Schéma d'assainissement - Taux de raccordement.....	5
II.3.3 - Abonnés industriels.....	5
<b>III - LE RÉSEAU DE COLLECTE.....</b>	<b>5</b>
III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU.....	5
III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU.....	6
III.3 - REJETS NON DOMESTIQUES.....	6
<b>IV - LES STATIONS D'ÉPURATIONS.....</b>	<b>6</b>
IV.1 - LA STATION DE LESTIAC – COMMUNE DE LESTIAC.....	6
IV.2 - LA STATION DE LE TOURNE / LANGOIRAN – COMMUNE DE LE TOURNE.....	8
IV.3 - LA STATION DE CAPIAN – COMMUNE DE CAPIAN.....	9
IV.4 - LA FILIÈRE BOUES.....	10
<b>V - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....</b>	<b>10</b>
V.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX.....	10
V.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX.....	11
<b>VI - LES TRAVAUX ET LES ÉTUDES.....</b>	<b>11</b>
<b>VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....</b>	<b>12</b>
VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT.....	12
VII.1.1 - Préambule.....	12
VII.1.2 - La part de la collectivité.....	12
VII.1.3 - La part de l'exploitant.....	12
VII.1.4 - Les taxes.....	13
VII.1.5 - Récapitulatif.....	13
VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	15
VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement.....	15
VII.2.2 - Compte administratif.....	15
VII.2.3 - Évolution de la dette.....	15
<b>VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....</b>	<b>18</b>
<b>Annexe</b>	
A1 - Fiche de synthèse des indices de performance.....	19
A3 - Informations Agence de l'Eau sur redevance 2016.....	23

## I - OBJET DU DOCUMENT

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement eaux usées doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Un document  
de synthèse  
pour les élus  
et les usagers

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe VI du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

## II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE

### II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

Le SIAEPA de Langoiran regroupe les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les communes de Paillet et Villenave de Rions sont rattachées au SIAEPA.

Situé au Sud Ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "entre deux mers", il se caractérise par un habitat de type rural avec une économie tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

1 922 abonnés  
représentant  
environ 4 345  
habitants

Le nombre d'abonnés au réseau d'assainissement est de 1 922, soit environ 4 344 habitants.

La population totale du SIAEPA est d'environ 7 080 habitants (INSEE 2011) représentant 3 129 abonnés au réseau eau potable.

### II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le Syndicat de Langoiran a délégué la gestion de l'ensemble des équipements de collecte et de traitement des eaux usées à la Société Nantaise des Eaux par un contrat d'affermage débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 12 ans. Ce contrat devrait s'arrêter le 31 décembre 2024.

Un nouveau  
contrat de  
délégation de  
puis le 1<sup>er</sup>  
janvier 2013

Ainsi, l'entretien et l'exploitation du service incombent au délégataire, tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

#### II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire

Une répartition  
des tâches  
entre le  
gestionnaire et  
la collectivité

**Gestion des abonnés :** Mise en service des branchements - Établissement du contrat - Remise du règlement du service ;

Accueil des usagers ;

Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux ;

Vérification de la bonne réalisation des raccordements.

**Gestion du service :** Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages ;

Astreintes ;

Traitement des informations et interventions pour les pannes ;

Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement ;

Analyses et suivi de la qualité de l'eau épurée et du fonctionnement des stations ;

Gestion des boues des stations ;

Accueil du public : néant

Service client :  
accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30  
☎ 0 969 320 404

Service urgence et astreinte  
☎ 0 969 320 404  
(24 h/24)

Site internet :  
www.ndes.fr

**Renouvellement :** Intervention pour désobstruer le réseau.  
Des installations électriques, des télégestions, des pompes  
Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages  
Des compteurs, des branchements  
Des installations de traitement hors génie civil

**Divers :** Fourniture et mise à jour des plans  
Campagne de recherche des eaux parasites  
Participation à l'élaboration des programmes d'investissement  
Avis sur les raccordements futurs dont lotissements

## II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

**Investissement :** Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations ;  
Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation ;  
Déplacement des conduites

**Renouvellement :** Des ouvrages de génie civil  
Des canalisations et ouvrages accessoires

## II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

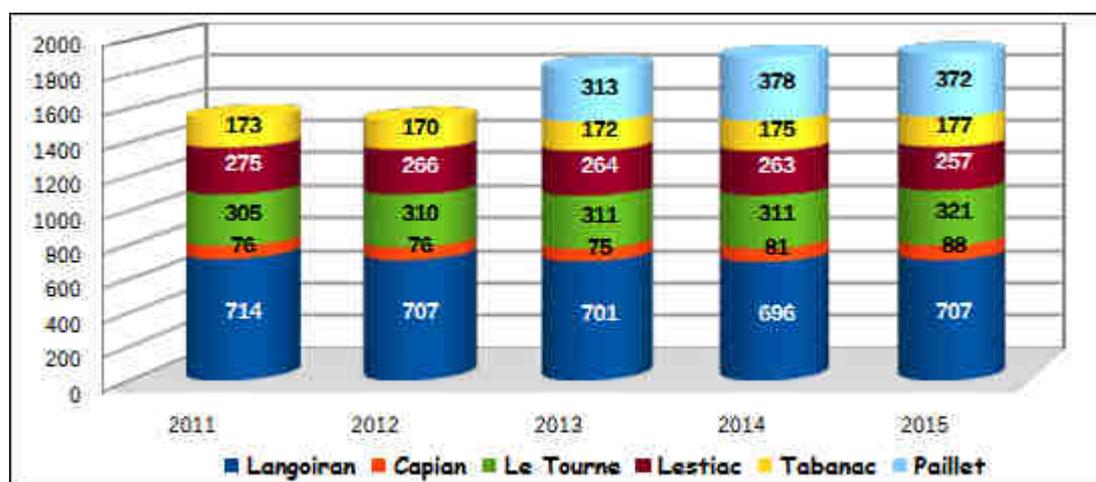
### II.3.1 - Généralités

Sur la population totale des sept communes, soit 7 084 habitants (donnée INSEE), correspondant à 3 129 abonnés au service de l'eau potable, soit 2,26 habitants/abonné, le service d'assainissement dénombre seulement 1 922 clients raccordés au réseau de collecte, soit environ 4 344 habitants représentant environ 61 % de la population, similaire à 2014.

Par rapport à 2014, on constate une augmentation de 0,9 % du nombre d'abonnés soit 18 abonnés en plus, essentiellement sur la commune de Paillet.

Les progressions du nombre d'usagers facturés (au 31 décembre) sont les suivantes :

	Valeur 2012	Valeur 2013	Valeur 2014	Valeur 2015	Progression	
Langoiran	707	701	696	707	11	1,6%
Capian	76	75	81	88	7	8,6%
Le Tourne	310	311	311	321	10	3,2%
Lestiac	266	264	263	257	-6	-2,3%
Paillet		313	378	372	-6	-1,6%
Tabanac	170	172	175	177	2	1,1%
<b>TOTAL</b>	<b>1 529</b>	<b>1 836</b>	<b>1 904</b>	<b>1 922</b>	<b>18</b>	<b>0,9%</b>



### II.3.2 - Schéma d'assainissement - Taux de raccordement

Conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat a fait réaliser en 1998 un schéma d'assainissement qui a été approuvé après enquête publique.

Si l'on compare les habitations existantes (données INSEE 2013) et les habitations raccordées, on arrive au résultat suivant :

60 % des logements sont raccordés au service de l'assainissement collectif

Commune	Données INSEE 2013			Abonnés 2015			Taux de raccordement
	Logement	dont habités	Habitants	AEP	Collectif	ANC (théorique)	
Capian	294	283	709	257	88	206	29,9%
Langoiran	1 096	1 008	2 331	1 045	707	389	64,5%
Lestiac	269	241	591	269	257	12	95,5%
Le Tourne	359	336	784	392	321	38	89,4%
Paillet	566	531	1 242	539	372	194	65,7%
Tabanac	475	452	1 099	483	177	298	37,3%
Villenave de Rions	154	142	328	167	0	154	0,0%
<b>TOTAL Syndicat</b>	<b>3 213</b>	<b>2 993</b>	<b>7 084</b>	<b>3 152</b>	<b>1 922</b>	<b>1 291</b>	<b>59,82%</b>

On constate que le taux moyen de raccordement est de 60 % avec des variations de 0 % (Villenave de Rions) à 95,5 % pour Lestiac.

### II.3.3 - Abonnés industriels

L'exploitant n'indique pas de raccordement d'industriel faisant l'objet d'une convention

## III - LE RÉSEAU DE COLLECTE

### III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU

Le réseau de collecte est divisé en trois entités principales aboutissant chacune à une station d'épuration, à savoir :

1. Station de Lestiac : Regroupe des abonnés de Lestiac et d'une partie de Langoiran (zone sud-est le long de la départementale). Ce réseau comprend 5 postes de refoulement non compris celui en entrée de station. Elle reçoit aussi des effluents venant de Paillet avec 3 postes supplémentaires.
2. Station de le Tourne : Communes de Le Tourne et Tabanac, et partie Nord Ouest de Langoiran. Ce réseau comprend 10 postes de refoulement.
3. Station de Capian : Nouvelle station desservant la commune de Capian avec 2 postes de refoulement.

En intégrant les valeurs sur la commune de Paillet, le linéaire gravitaire total est de 30,254 km et celui des refoulements de 5,903 km, en augmentation d'environ 200 m pour chaque catégorie par rapport à 2014.

Tous les postes de refoulement sont désormais équipés en télégestion ce qui permet au gestionnaire d'être averti en temps réel des problèmes et d'intervenir en conséquence.

3 stations d'épuration dont celle de Capian opérationnelle depuis 2010

Un réseau 30,25 km de canalisations gravitaires avec 20 postes de refoulement

### III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU

L'exploitant indique des opérations de curage et d'inspection des réseaux. Ces opérations de contrôle visent à prévenir les dysfonctionnements et les défauts du réseau.

Des vérifications, des curages et des nettoyages de réseau avec 6 secteurs plus souvent obturés

Année	2012	2013	2014	2015	Total
<b>Curage préventif</b>					
Valeur (en m)	1 700	4 305	1 560	<b>1 150</b>	8 715
Évolution		153,2%	-63,8%	<b>-26,3%</b>	
Taux de curage	5,67%	14,35%	5,20%	<b>3,83%</b>	29,1%
<b>Inspections</b>					
Passage caméra (en m)		450	200	<b>150</b>	800
Tests à la fumée (en m)					
<b>Renouvellement de canalisation</b>					
Par la collectivité	120	300	495	<b>1 357</b>	1 852
<b>Contrôle des branchements</b>					
Conforme		7	2	<b>1</b>	10
Non conforme		3	4	<b>2</b>	9
Total		10	6	<b>3</b>	19

Il est précisé que 6 secteurs ont nécessité plus de deux interventions dans l'année.

**Le taux de points noirs est donc de 16,8 %**, identique à 2014.

Sur les 19 contrôles de branchements effectués depuis 2013, seulement 10 sont conformes (soit 53%) et 9 sont non conformes (47%). Ces valeurs sont identiques à 2014.

L'exploitant ne donne pas d'information sur la localisation d'éventuels problèmes liés à l'H<sub>2</sub>S.

Le rapport signale des entrées d'eaux parasites sur le réseau sans en préciser la localisation.

Enfin, il est rappelé que les réseaux de collecte ont subi de fortes dégradations pendant l'événement pluvieux de fin juillet 2015 avec une nécessité de curage et de nettoyage important, surtout sur la commune de Paillet.

### III.3 - REJETS NON DOMESTIQUES

Il n'est indiqué aucune autorisation de déversement d'établissements industriels ou de rejet non domestique.

## IV - LES STATIONS D'ÉPURATIONS

### IV.1 - LA STATION DE LESTIAC - COMMUNE DE LESTIAC

Cette station d'une capacité nominale de 2 000 équivalents habitants fonctionne sur le principe des boues activées. Elle a été mise en service en 1992.

Après traitement, son rejet s'effectue vers la Garonne. La filière boues retenue est celle d'une déshydratation par machine mobile puis transfert vers un centre de compostage. Il est aussi fait usage des lits de séchage.

La station dispose d'un arrêté préfectoral de rejet en date du 26/05/2003. La Police de l'Eau a proposé un projet de nouvel arrêté en 2016 pour tenir compte de la vétusté des ouvrages, des surcharges hydrauliques et des difficultés d'exploitation. Le Syndicat devra déposer un nouveau dossier de déclaration avant 2018 et faire réaliser une étude diagnostique.

Cette station a fait l'objet en 2015 de 12 contrôles d'une journée par l'exploitant et de 2 visites de l'auto contrôle du SATESE. Les résultats sont les suivants :

Des obligations réglementaires en cours de modification

**Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation**

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2014	2015	% évol	2014	2015
Équivalent habitant	2 000	1 313	1 207	-8,10%	<b>65,7%</b>	<b>60,3%</b>
Volume (m <sup>3</sup> /j)	300	263	214	-18,63%	87,7%	71,3%
DBO5 (kg/j)	120	62,92	64,8	2,99%	52,4%	54,0%
DCO (kg/j)	220	187,78	169,6	-9,68%	85,4%	77,1%
MES (kg/j)	180	92,83	78,9	-15,01%	51,6%	43,8%
Azote (kg/j)	30	13,72	19,2	39,94%	45,7%	64,0%
Phosph. (kg/j)	8	1,64	2,4	46,34%	20,5%	30,0%

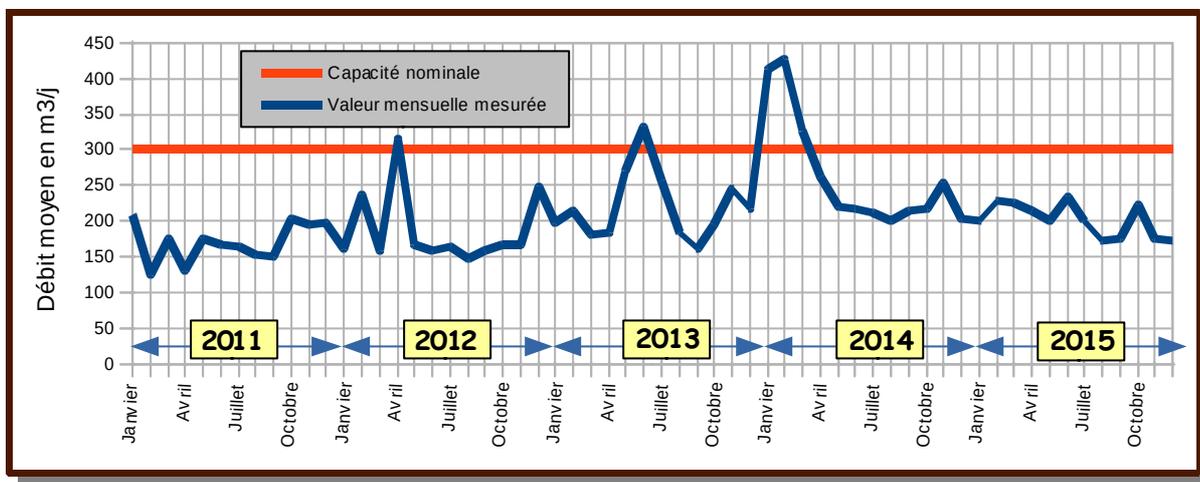
Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

Ces valeurs montrent un taux moyen de saturation de moins de 60,3 %, ce qui laisse de la place pour de nouveaux abonnés. On constatait depuis 2011 une augmentation de la moyenne des charges entrantes mais depuis 2014 ces valeurs sont à la baisse.

La station a reçu un total de 73 913 m<sup>3</sup> en 2015 soit une moyenne de 202 m<sup>3</sup>/jour. Cependant ces volumes ont varié entre 109 et 801 m<sup>3</sup>/j (maximum de 935 m<sup>3</sup>/j en 2014). Aucun des 12 bilans n'a été effectué en période de surcharge hydraulique. La Police de l'eau signale 25 jours de dépassements débit nominal (72 jours en 2014). Le débit de référence (centile 95% sur 5 ans) est de 357 m<sup>3</sup>/j.

La station a reçu sur 2 bilans des charges importantes de DCO (février et octobre), signe d'un effluent de type plus industriel ou viticole.

On constate en 2015 qu'il n'est pas observé des dépassements de débits (sur les 12 bilans)



Le SATESE précise que les débits mesurés en sortie ne sont pas représentatifs, surtout en période de crue. Le taux de boues dans l'ouvrage est trop important.

**Tableau 2 : Performance du traitement - Rendements**

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	300,0 m <sup>3</sup> /j	202,5 m <sup>3</sup> /j	235,0 m <sup>3</sup> /j	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	4,9 mg/l	10,0 mg/l	70%	97,0%	88,6%	100%
DCO	125,0 mg/l	42,3 mg/l	106,0 mg/l	75%	90,3%	65,4%	92%
MES	30,0 mg/l	15,6 mg/l	77,0 mg/l	90%	92,9%	45,7%	83%

La station de Lestiac n'est saturée qu'à 60 % de sa capacité nominale, en diminution par rapport à 2013 et 2014

Des dépassements de débit moins forts qu'en 2014

Le réseau amène des eaux parasites de nappe ou de pluie, moins visible en 2015

Des rendements d'épuration corrects mais qui baissent

La qualité du rejet reste satisfaisante mais il est constaté 2 bilans non conforme sur les MES et 1 sur la DCO. L'exploitation doit être encore améliorée.

Une production de boues par une filière agréée

La station a produit 403 m<sup>3</sup> de boues (106 en 2014 et 251,3 m<sup>3</sup> en 2013) à une siccité moyenne de 4 % ce qui donne 12,9 t de matières sèches (11,6 en 2014, 14 t en 2013 et 20,4 t en 2012). Cette valeur de 12,9 t est inférieure de 25 % à la production théorique à partir du nombre de raccordés du SIAEPA de Langoiran sur la station en raison probablement des pertes de boues lors des épisodes de sur-débit ou de mauvais réglages de la station.

La totalité des boues a été évacuée en compostage conformément au plan.

Une station jugée conforme par la Police de l'Eau

La Police de l'Eau a indiqué en juillet 2016 que la station était conforme en collecte, traitement et performance mais que la mauvaise mise en œuvre des auto-contrôles conduisait à une diminution de la prime d'épuration.

## IV.2 - LA STATION DE LE TOURNE / LANGOIRAN - COMMUNE DE LE TOURNE

Cette station d'une capacité nominale de 2 000 équivalents habitants (partiellement 3 000) fonctionne sur le principe des boues activées. Elle a été mise en service en 1979.

Après traitement, son rejet rejoint la Garonne. Les boues sont déshydratées par une table d'égouttage avec ajout de polymères, stockage en silo et reprises vers une filière de compostage après déshydratation par une unité mobile (nouveau 2014).

Cette station a fait l'objet en 2015 de 12 contrôles de l'exploitant et d'une visite du SATESE pour l'auto-contrôle.

**Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation**

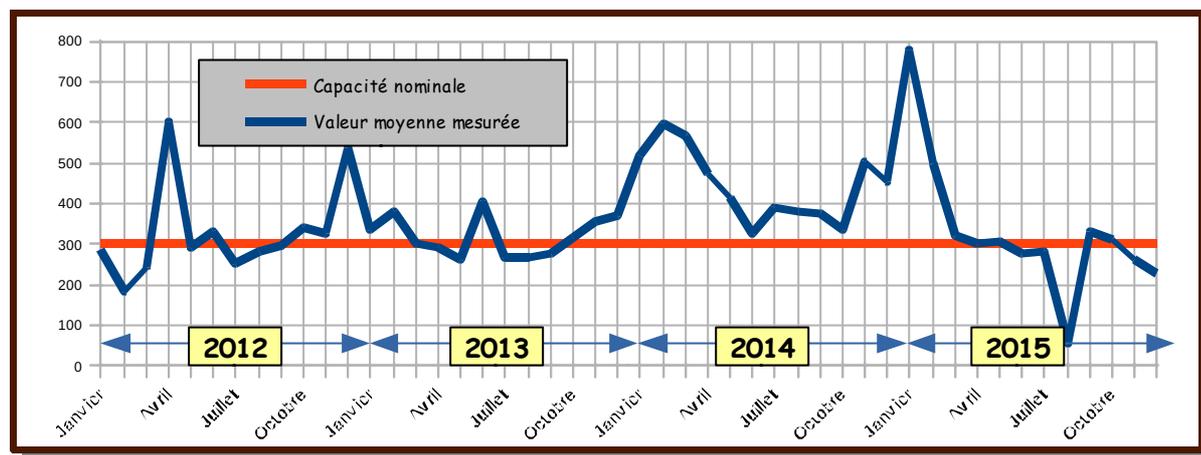
Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2014	2015	% évol	2014	2015
Équivalent habitant	2 000	1 090	1 262	15,7%	<b>54,5%</b>	<b>63,1%</b>
Volume (m3/j)	300	444	308	-30,6%	148,0%	102,7%
DBO5 (kg/j)	120	57,88	64,45	11,4%	48,2%	53,7%
DCO (kg/j)	240	176,52	192,3	8,9%	73,6%	80,1%
MES (kg/j)	140	58,47	77,55	32,6%	41,8%	55,4%
Azote (kg/j)	28	25,17	29,5	17,2%	89,9%	105,4%
Phosph. (kg/j)	10	2,53	3,3	30,4%	25,3%	33,0%

La station de Le Tourne reçoit régulièrement plus que sa capacité hydraulique. Elle atteint 63 % de sa charge organique

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

La station revient à un taux de saturation de l'ordre de 63 % après une diminution d'environ 10 % des charges entrantes sur cette station en 2014 et de l'ordre de 20 % en 2013.

Elle reste sensible aux entrées d'eaux parasites :



**Des entrées d'eaux parasites qui peuvent être importantes**

Sur les 12 bilans, le débit entrant est supérieur au débit nominal sur 6 d'entre eux, avec une valeur maximale sur une journée de 866 m<sup>3</sup>/j (1 145 m<sup>3</sup>/j en 2014), soit 3 fois le débit nominal. La Police de l'Eau signale que la station est en surcharge hydraulique 139 jours par an (336 jours par an en 2014), soit 40 % du temps.

Pour bilans, en particulier en février et mars 2015, la charge entrante en DCO a été au-dessus de la capacité nominale de la station.

Le SATESE indique des dysfonctionnements sur l'aération et surtout sur l'auto-contrôle avec une mesure de débit fautive en sortie. Il invite à faire baisser le taux de boues et augmenter l'aération.

**Tableau 2 : Performance du traitement - Rendements**

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	300,0 m <sup>3</sup> /j	308,0 m <sup>3</sup> /j	866,0 m <sup>3</sup> /j	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	5,2 mg/l	30,6 mg/l	80%	92,0%	72,0%	92%
DCO	125,0 mg/l	69,0 mg/l	220,0 mg/l	75%	84,5%	55,0%	92%
MES	30,0 mg/l	12,4 mg/l	35,0 mg/l	90%	93,0%	65,0%	92%

**Des rendements d'épuration moyens et une non conformité des performance indiquée par la Police de l'Eau**

Les rendements restent bons en moyenne mais certains bilans ne sont pas conformes. On constate des dépassements des normes de rejet dont un rédhitoire en DBO5.

La station a produit 112 m<sup>3</sup> de boues (153 m<sup>3</sup> en 2014, 251 m<sup>3</sup> en 2013 et 780 m<sup>3</sup> en 2012). Ainsi, avec une siccité moyenne de 11 % (contre 3,0 % en 2013), on observe une production de 12,5 t de matières sèches (16,4 t en 2014, 7,8 t en 2013 et 33 t en 2012). Ces boues ont été transférées vers le site de production de compost.

### IV.3 - LA STATION DE CAPIAN - COMMUNE DE CAPIAN

Cette station d'une capacité nominale de 700 équivalents habitants fonctionne sur le principe des lits plantés de roseaux avec 1 prétraitement et 2 étages de lits. Elle a été mise en service en 2010. Seulement une partie des lits est actuellement alimentée pour tenir compte du faible nombre d'abonnés raccordés.

Après traitement, son rejet s'effectue vers le ruisseau de l'Artolie après passage en été dans une lagune d'infiltration. Les boues formées se stabilisent en fond du premier bassin et doivent faire l'objet d'un curage lorsque le niveau atteint est trop important. Il n'y a pas de débitmètre permanent, ce qui ne permet donc pas de connaître les débits arrivants.

**Le seul bilan de 2015 montre une baisse de la charge entrante.**

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues				Taux moyen de saturation		
		2013	2014	2015	% évol	2012	2013	2014
Équivalent habitant	700	152	239	93	-61,2%	21,7%	34,1%	13,2%
Volume (m <sup>3</sup> /j)	105	12	16,4	7,45	-54,6%	11,4%	15,6%	7,1%
DBO5 (kg/j)	42	8,1	9,54	4,5	-52,8%	19,3%	22,7%	10,7%
DCO (kg/j)	84	15,3	33,13	11,7	-64,7%	18,2%	39,4%	13,9%
MES (kg/j)	49	13,5	19,74	7,4	-62,5%	27,6%	40,3%	15,1%
Azote (kg/j)	9,8	1,8	1,98	1	-49,5%	18,4%	20,2%	10,2%
Phosph. (kg/j)	3,5	0,2	0,2	0,1	/	5,7%	5,7%	2,9%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

Cette station n'a fait l'objet en 2015 (comme depuis 2012) que d'un bilan de l'exploitant. On restera donc prudent sur des données issues d'une seule analyse par an, avec une station qui monte progressivement en charge. Les résultats montrent une diminution de plus de la moitié de la charge entrante, ce qui n'est pas cohérent avec le nombre de personnes raccordée.

**Tableau 2 : Performance du traitement - Rendements**

Paramètres	Qualité du rejet				Rendement de la station				Conformité
	Normatif	2013	2014	2015	Normatif	2013	2014	2015	
Volume	105,0 m <sup>3</sup> /j	12,0 m <sup>3</sup> /j	16,4 m <sup>3</sup> /j	7,5 m <sup>3</sup> /j	/	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	4,0 mg/l	6,0 mg/l	5,0 mg/l	94%	99,1%	98,5%	98,8%	100%
DCO	90,0 mg/l	60,0 mg/l	68,0 mg/l	46,0 mg/l	89%	93,2%	95,1%	95,8%	100%
MES	25,0 mg/l	4,0 mg/l	6,0 mg/l	3,0 mg/l	95%	99,5%	99,3%	99,6%	100%

Sur les seuls bilans effectués, la station a de très bons résultats.

#### IV.4 - LA FILIÈRE BOUES

Comme indiquée précédemment, la filière boues retenue est celle de la déshydratation par table d'égouttage et stockage dans un silo sur la station de Le Tourne et par lits filtrants sur celle de Lestiac. En 2014, le délégataire a ajouté l'intervention d'une table à déshydrater mobile pour diminuer les volumes de boues transportées. Les boues sont ensuite reprises vers une filière de compostage.

Les boues de la station de Capien sont pour l'instant stockées sur le premier lit. L'opération de curage et d'évacuation ne devrait pas intervenir avant plusieurs années en raison du type de station (lits à roseaux) et de la faible charge reçue.

Le tableau suivant donne les valeurs de production de boues et des autres sous-produits. Il indique aussi la production de boues théorique en fonction du nombre de raccordés et de la quantité de DBO5 arrivant sur les stations. On constate ainsi que la production réelle de boues est inférieure de 35 à 54 % par rapport à la valeur théorique, indiquant des pertes de boues.

	2013	2014	2015	Moyenne
<b>Boues</b>				
<b>Tonnes de MS</b>	<b>21,8</b>	<b>28</b>	<b>25,43</b>	<b>25,1</b>
Station de Lestiac	14	11,6	12,9	12,8
Station de le Tourne	7,8	16,4	12,53	12,2
Siccité	4,3%	10,8%	4,9%	6,7%
Volume (m <sup>3</sup> /an)	502	259	515	425
<b>Conformité</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Valeurs théoriques de la production de boues</b>				
Habitants raccordés	3 980	4 120	4 144	4 081
Boues pour 17 kg/an/hab	67,7	70,0	70,4	69,4
Ratio théorique / réel	32,2%	40,0%	36,1%	36,1%
DBO5 reçus t/an	52,3	44,1	52,3	49,6
Boues pour 0,8 kg/kg DBO5	41,9	35,3	41,9	39,7
Ratio théorique / réel	52%	79%	61%	64%
<b>Autres sous-produits</b>				
Sables (m <sup>3</sup> /an)		19,5	5	12,3
Graisses (m <sup>3</sup> /an)		55,5	49	52,3

Le taux de conformité de la filière boues est de 100 %, car toutes les boues sont traitées selon une filière autorisée.

100 % de conformité des rejets et de très bons rendements

Une filière boues par déshydratation et valorisation en compostage

Une production réelle de boues faibles par rapport à la valeur théorique indiquant des pertes de boues

100 % de conformité de la filière

## V - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'assainissement qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe.

### V.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX

Comme indiqué ci-dessus, on peut retenir les indices suivants :

- Taux de desserte (abonnés raccordables / habitations) : **60 %**
- Taux de collecte (abonnés raccordés / abonnés raccordables) : **97,6 %** (valeur 2010)
- Schéma réalisé et approuvé en 1999
- Capacité et conception des stations conformes à la réglementation (Données 2015 de la Police de l'Eau) mais performance non conforme.

### V.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX

Depuis 2008, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

Une faible connaissance des réseaux par l'exploitant

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **15** sur un total possible de 120, le référentiel ayant été modifié en 2013 (voir annexe). Ce résultat faible résulte principalement de la méconnaissance précise des réseaux (âge, matériaux), de l'absence d'un diagnostic et de la mise en place progressive du plan de renouvellement des branchements et des conduites.

Un service qui doit continuer de s'améliorer

Depuis 2013, des renouvellements de réseaux pour un total de 920 m, en particulier en amont des 2 stations, ce qui donne un **taux moyen de renouvellement** des conduites sur 5 ans de **0,51 %** alors qu'il n'était que de 0,07 % en 2013

L'absence du suivi précis des déversements par les déversoirs d'orage conduit à un **indice de connaissance des rejets** de seulement **20 sur 120**. Cet indice, identique à celui des années précédentes, ne pourra se rapprocher de la note maximale qu'après mise en place des équipements de mesures et de suivi.

**Le taux de curage fréquent s'établit à 16,6** pour 1 000 km de réseau à cause de 6 points nécessitant de passer plus d'une fois dans l'année.

Des réclamations très faibles

Aucune réclamation écrite n'a été recensée depuis 2013 contre 41 en 2012. Le taux de réclamation est donc de **0 réclamation pour 1 000 abonnés**.

Il n'est pas signalé en 2015 d'abonnés qui ont subi des dégâts suite à des débordements des réseaux d'eaux usées, soit un **taux de 0 pour 1 000 habitants**.

## VI - LES TRAVAUX ET LES ÉTUDES

La collectivité a réalisé ou prévoit les travaux et études suivant pour améliorer le service (montants arrondis) :

Année	Type	Localisation	Montants des travaux
2013	Réhabilitation	Secteur Lestiac/le Tourne	95 000 € TTC
2014	Réhabilitation	Escalier station de Lestiac	4 500 €

2015	Réhabilitation	Postes de refoulement de Paillet suite tempête	23 000 € HT
2015	Neuf	Traitement anti-H2S à Paillet	35 200 € HT
2015	Neuf	Extension réseau Chemin de Lavergne à Capian	280 000 € HT
2016	Étude	Étude d'extension de la station de Le Tourne	10 000,00 €
2016-2018	Extension	Extension de la station de Le Tourne	775 000 €
2015-2016	Réhabilitation	130 m canalisation amont station le Tourne	100 000 € HT
2016	Réhabilitation	Dernière tranche amont station le Tourne	42 000,00 €

## VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

### VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

#### VII.1.1 - Préambule

Le tarif payé pour l'assainissement collectif par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et la TVA. Ces factures sont calculées en fonction de la consommation d'eau potable.

Chaque abonné paye deux factures d'assainissement collectif par an :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente ;
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Il est rappelé que la redevance d'assainissement peut s'appliquer à partir de la mise en service du réseau desservant un abonné, que celui-ci ait réalisé ou non la partie privée de son branchement. Après 2 ans, l'absence d'un raccordement conforme peut entraîner un doublement de la redevance (Article L35-5 du Code de la Santé Publique).

En 2012 le taux de TVA du service assainissement est passé de 5,5 % à 7 % alors que celui du service de l'eau n'a pas changé. En 2014, le taux de TVA est passé à 10 %.

Le changement de délégataire au 1<sup>er</sup> janvier 2013 a modifié le prix de la part délégataire.

#### VII.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,...) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

En raison des besoins du service et du déficit prévisible du budget, le Syndicat a augmenté fortement sa part pour l'année 2013. Pour l'année 2016 (délibération du 7 décembre 2015), le Syndicat a fixé les tarifs suivants :

	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	20,00 €/an	20,00 €/an	<b>20,00 €/an</b>	20,00 €/an	0,00%	0,00 €/an
Consommation	1,500 €/m3	1,530 €/m3	<b>1,561 €/m3</b>	1,650 €/m3	5,70%	0,0890 €/m3

Deux factures par an pour le service de l'assainissement

Une augmentation importante de la part Syndicale en 2013 pour faire face aux investissements puis une progression de 2 % à 6 % par an

### VII.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le tarif est celui du nouvel exploitant. Il est décomposé en 3 classes de consommation.

Une diminution importante de la part de l'exploitant lors du changement de contrat

Une augmentation de 1,44 % entre 2014 et 2015 puis de 0,8 % entre 2015 et 2016 en conséquence de l'application contractuelle de la revalorisation du contrat

	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Variation en % 2016/2015	Variation en valeur
<b>Abonnement</b>					
Tous	18,07 €/an	<b>18,33 €/an</b>	18,47 €/an	0,76%	0,14 €
<b>Consommation</b>					
0 à 60 m <sup>3</sup>	0,8030 €/m <sup>3</sup>	<b>0,8140 €/m<sup>3</sup></b>	0,8210 €/m <sup>3</sup>	0,86%	0,01 €
61 à 100 m <sup>3</sup>	1,2040 €/m <sup>3</sup>	<b>1,2220 €/m<sup>3</sup></b>	1,2310 €/m <sup>3</sup>	0,74%	0,01 €
> 100 m <sup>3</sup>	1,5060 €/m <sup>3</sup>	<b>1,5270 €/m<sup>3</sup></b>	1,5390 €/m <sup>3</sup>	0,79%	0,01 €

On constate entre 2015 et 2016 une augmentation de moins de 1 % du tarif du délégataire.

### VII.1.4 - Les taxes

Le service de l'Assainissement subit en 2012 une hausse de la TVA qui passe de 5,5 % à 7 %. En 2014, le taux de TVA passe à 10 %

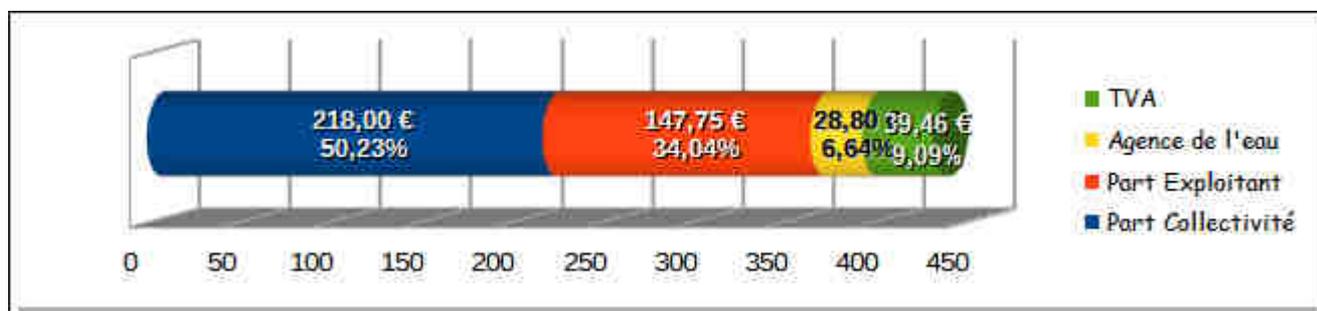
La "Redevance Préservation" et la "Contre Valeur Pollution" perçues par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux sont prélevées sur la facture d'eau potable, même si elle concerne en partie l'assainissement.

Depuis 2007, s'ajoute une nouvelle taxe de "Modernisation des réseaux de collecte" d'une valeur de 0.230 €/m<sup>3</sup> en 2014 puis à 0,235 €/m<sup>3</sup> en 2015 et 0,240 €/m<sup>3</sup> en 2016 soit + 0,005€/m<sup>3</sup> / an ou + 2,2 % par an environ.

### VII.1.5 - Récapitulatif

En fonction des éléments ci-dessus, l'évolution des caractéristiques de la facture d'eau est la suivante :

#### Composant d'une facture assainissement 2016 de 120 m<sup>3</sup>/an



Comme le demande la réglementation, il est présenté une facture type pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>/an, ce qui correspond à la moyenne nationale pour une famille de résidents permanents (données INSEE).

	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Variation en % 2014/2015	Variation en % 2015/2016
<b>Part collectivité</b>					
Abonnement	20,00 €/an	20,00 €/an	20,00 €/an	/	/
Consommation	1,5300 €/m <sup>3</sup>	1,5600 €/m <sup>3</sup>	1,6500 €/m <sup>3</sup>	1,96%	5,77%
<b>Part exploitant</b>					
Abonnement	18,07 €/an	18,33 €/an	18,47 €/an	1,44%	0,76%
Consommation					
0 à 60 m <sup>3</sup>	0,803 €/m <sup>3</sup>	0,814 €/m <sup>3</sup>	0,821 €/m <sup>3</sup>	1,37%	0,86%
60 à 100 m <sup>3</sup>	1,204 €/m <sup>3</sup>	1,222 €/m <sup>3</sup>	1,231 €/m <sup>3</sup>	1,50%	0,74%
> 100 m <sup>3</sup>	1,506 €/m <sup>3</sup>	1,527 €/m <sup>3</sup>	1,539 €/m <sup>3</sup>	1,39%	0,79%
<b>Taxes et redevances</b>					
TVA	10,00%	10,00%	10,00%		
Pollution	0,2300 €/m <sup>3</sup>	0,2350 €/m <sup>3</sup>	0,2400 €/m <sup>3</sup>	2,17%	2,13%

En 2015, un montant annuel de la facture 120 m<sup>3</sup> de 420,19 € TTC, soit un prix de 3,50 €/m<sup>3</sup> et après une augmentation de 13,82 €, un total pour 2016 de 434,01 €/an, soit 3,62 €/m<sup>3</sup>.

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m<sup>3</sup> :

**Facture type pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an**

	Prix janvier 2015	Prix janvier 2016	Variation en %	Montant en € / m <sup>3</sup>
<b>Part collectivité</b>				
Abonnement	20,00 €	20,00 €	/	0,17 €
Consommation	187,20 €	198,00 €	5,77%	1,65 €
<b>Part exploitant</b>				
Abonnement	18,33 €	18,47 €	0,76%	0,15 €
Consommation	128,26 €	129,28 €	0,80%	1,08 €
<b>Sous total hors taxes</b>	<b>353,79 €</b>	<b>365,75 €</b>	<b>3,38%</b>	<b>3,05 €</b>
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance Pollution	28,20 €	28,80 €	2,13%	0,24 €
<b>TOTAL</b>				
TOTAL Eau hors TVA	381,99 €	394,55 €	3,29%	3,29 €
TVA à 10%	38,20 €	39,46 €	3,29%	0,33 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>420,19 €</b>	<b>434,01 €</b>	<b>3,29%</b>	<b>3,62 €</b>

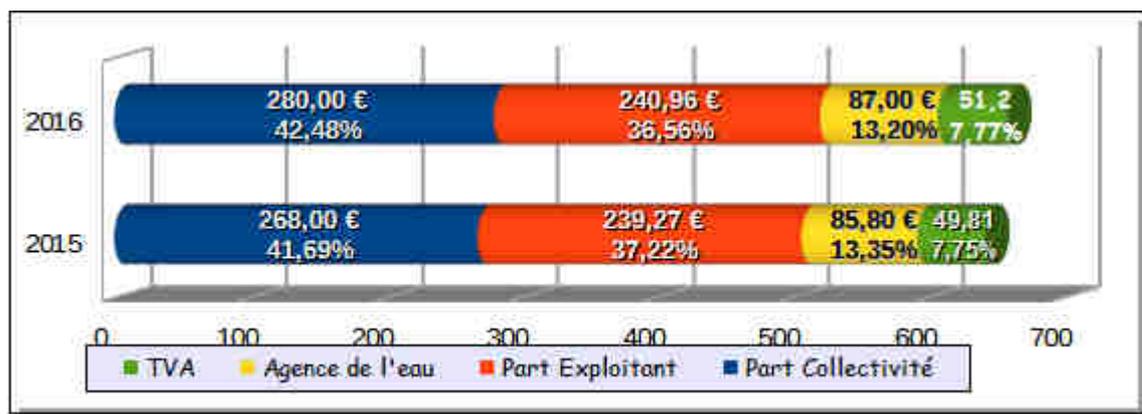
Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an est de 3,62 €/m<sup>3</sup> TTC (3,05 €/m<sup>3</sup> HT), soit un total TTC de 434,01 €/an (Année 2016)

Ce tableau montre que la variation du prix de l'eau est de 3,38% pour le cumul des parts collectivité et exploitant, mais que la modification des redevances de l'Agence de l'Eau conduit à une variation totale de 3,29% par rapport à l'année précédente

Si l'on rajoute le prix de l'eau potable, le prix moyen TTC du m<sup>3</sup> pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> est de 5,493 €/m<sup>3</sup> (total annuel de 659,16 € TTC), à comparer avec le montant moyen de 3,89 €/m<sup>3</sup> indiqué par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (données 2013).

La facture globale eau + assainissement se décompose ainsi :

En 2016, un montant annuel de la facture 120 m<sup>3</sup> eau + assainissement de 659,16 € TTC, soit un prix de 5,49 €/m<sup>3</sup>



## VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

### VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes du service d'assainissement peuvent être estimées dans le tableau suivant :

Une recette du Syndicat en légère progression

	Commune		Exploitant		TOTAL
	Théorique	Selon RAD	Théorique	Selon RAD	
Nombre d'abonnés	1 922		1 922		
Volume vendu	157 033 m3		157 033 m3		
Prix moyen abonnement	20,00 €/an		18,07 €/an		
Prix moyen au m3	1,5600 €/m3		1,0770 €/m3		
Recettes Part Fixe	38 440 €	39 773 €	34 731 €	36 493 €	76 265,42 €
Recettes Consommation	244 971 €	240 741 €	169 125 €	164 724 €	405 464,68 €
<b>Total</b>	<b>283 411 €</b>	<b>280 513 €</b>	<b>203 855 €</b>	<b>201 217 €</b>	<b>481 730,10 €</b>
Rappel RAD 2014		276 864 €		197 697 €	474 561,00 €
Différence		3 649 €		3 520 €	7 169,10 €
Différence en %		1,3%		1,8%	1,5%

*Nota: Ces chiffres ne correspondent pas au budget qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant, en particulier en raison du solde du marché précédent.*

### VII.2.2 - Compte administratif

Conformément au Compte administratif voté par l'Assemblée Syndicale, on peut retenir le bilan financier suivant (balance : recettes - dépenses) :

Un compte administratif légèrement déficitaire

		Investissement	Exploitation	TOTAL
Résultat exercice 2015	Dépenses	504 363,95 €	241 702,06 €	746 066,01 €
	Recettes	557 712,46 €	313 795,61 €	871 508,07 €
	Balance	53 348,51 €	72 093,55 €	125 442,06 €
Report exercice 2014		-52 088,49 €	4 472,10 €	-47 616,39 €
Résultat cumulé au 31/12/2015		1 260,02 €	76 565,65 €	77 825,67 €
Reste à réaliser (recettes-dépenses)		-89 000,00 €		-89 000,00 €
<b>Clôture exercice 2015</b>		<b>-87 739,98 €</b>	<b>76 565,65 €</b>	<b>-11 174,33 €</b>

Ce compte administratif montre que les recettes n'arrivent pas à compenser les dépenses et que l'exercice n'est plus équilibré en l'absence de reports favorables des années précédentes. L'augmentation de la part syndicale trouve ici sa justification pour continuer de faire des investissements.

### VII.2.3 - Évolution de la dette

En fonction de ces résultats et en intégrant les avances remboursables de l'Agence de l'Eau, l'encours de la dette est de 1 929 691,73 € en 2014 contre 2 037 830,59 € en 2013, soit une baisse d'environ 108 140 €.

En 2015, on note l'arrêt de 3 emprunts pour une annuité de 26 000 € environ mais l'intégration de 2 avances remboursables de l'Agence de l'Eau pour 6 305 € d'annuité conduisant à une baisse des remboursements de presque 20 000 €.

En 2016, 3 nouveaux emprunts d'une durée de 10 ans chacun ont été négociés pour un total de 140 000 €. Ils conduiront à augmenter l'annuité d'environ 15 650 €.

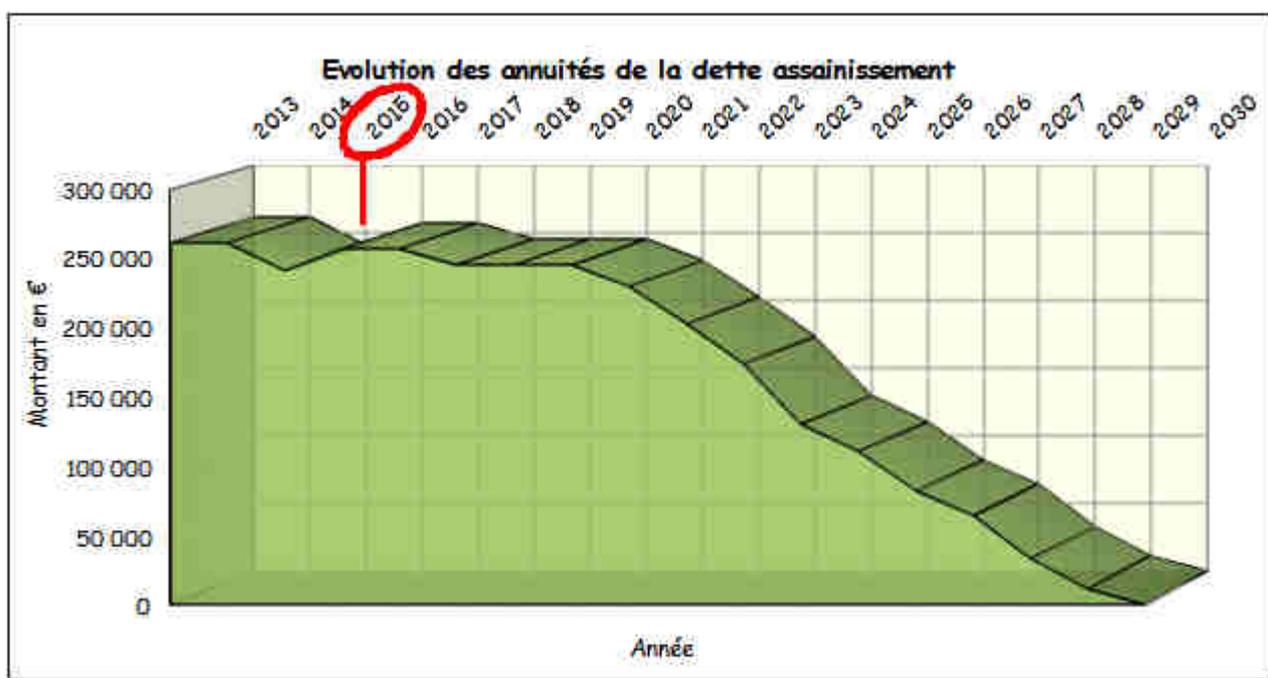
Les données du compte administratif permettent d'arriver aux résultats suivants :

Année	2014	2015	Variation
Encours de la dette	1 929 691,73 €	1 929 691,73 €	0,00 €
Remboursement annuel	261 515,46 €	261 515,46 €	0,00 €
dont capital	174 341,38 €	174 341,38 €	0,00 €
dont intérêts	87 174,08 €	87 174,08 €	0,00 €
Nombre d'abonnés	1 904	1 904	0
Dette par abonnés	1 013,49 €	1 013,49 €	0,00 €
Remboursement annuel par abonné	137,35 €	137,35 €	0,00 €

L'apport des nouveaux raccordés fait baisser le ratio du remboursement par abonné.

Comme indiqué en annexe, la durée d'extinction de la dette en fonction des éléments du budget 2014 est de 7 ans, alors qu'elle était de moins de 14 ans en 2013.

L'évolution estimée des annuités de la dette (hors nouvel emprunt) sur les prochaines années est donnée ci-après.



Un dette qui reste importante

Des annuités de la dette de 138 € par abonné

**Une dette qui diminue peu les prochaines années**

On constate après une légère hausse en 2016, une stabilisation des annuités à une valeur de l'ordre de 245 000 € jusqu'en 2021, puis une baisse de l'ordre de 15 à 30 000 € par an jusqu'en 2024 où les annuités diminuent de plus de 40 000 € pour passer à environ 130 000 €.

À partir de 2026, les annuités diminuent de 15 à 20 000 € par an. L'ensemble des emprunts contractés s'arrête en 2030.

L'état de la dette est détaillé ci-dessous :

N°	Année début	Libellé	Prêteur	Durée	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2015		
										Capital	Intérêts	Annuité
1	2002	Tvx	Dexia	19 ans	5,51%	6	2021	174 401,68 €	68 914,61 €	9 480,08 €	4 319,55 €	13 799,63 €
2	2013	Tvx	CA	9 ans	4,71%	7	2022	71 706,42 €	55 598,10 €	5 618,37 €	2 883,30 €	8 501,67 €
3	2008	Bourg Tabanac	CA	19 ans	5,35%	12	2027	300 000,00 €	217 344,77 €	11 390,38 €	12 237,33 €	23 627,71 €
4	2013		AGE	15 ans	0,00%	13	2028	66 202,50 €	61 789,00 €	4 413,50 €		4 413,50 €
5	2004	Cap Horn	CE	18 ans	4,65%	7	2022	55 000,00 €	26 780,64 €	2 713,63 €	1 371,48 €	4 085,11 €
6	2004	Moulin	CE	18 ans	4,65%	7	2022	13 750,00 €	6 695,17 €	678,41 €	342,87 €	1 021,28 €
7	2004	Rouquey O	CE	18 ans	3,86%	7	2022	154 750,00 €	73 882,30 €	7 503,33 €	3 743,74 €	11 247,07 €
8	2004	ST Iestiac	CE	18 ans	3,92%	7	2022	60 806,00 €	29 089,29 €	2 964,73 €	1 479,24 €	4 443,97 €
9	2003	Rouquey E	Dexia	18 ans	4,51%	6	2021	178 750,00 €	77 282,95 €	9 218,61 €	3 901,22 €	13 119,83 €
10	2013	Paillet	CA	4 ans	3,46%	2	2017	44 118,47 €	11 598,56 €	11 210,71 €	789,20 €	11 999,91 €
11	2013	Paillet	CA	15 ans	4,45%	13	2028	65 990,01 €	55 997,51 €	3 476,86 €	2 646,61 €	6 123,47 €
12	2010	STEP Capiant	CE	14 ans	3,14%	9	2024	192 000,00 €	134 168,13 €	11 274,29 €	4 566,89 €	15 841,18 €
13	2011	Tr1 Capiant	CE	9 ans	3,79%	5	2020	125 180,00 €	80 030,98 €	11 686,56 €	3 476,09 €	15 162,65 €
14	2013	Tabanac	CM	15 ans	4,85%	13	2028	120 000,00 €	99 930,06 €	6 039,93 €	5 139,54 €	11 179,47 €
15	2015		CE	10 ans	2,15%	10	2025	50 000,00 €	50 000,00 €			
16	2015		CE	10 ans	2,15%	10	2025	40 000,00 €	40 000,00 €			
17	2015		CE	10 ans	1,93%	10	2025	50 000,00 €	50 000,00 €			
18	2007	Pied Chateau	CE	19 ans	4,07%	11	2026	167 500,00 €	103 920,15 €	7 377,41 €	4 529,81 €	11 907,22 €
19	2007	Fontayne	CE	19 ans	4,07%	11	2026	87 500,00 €	54 286,64 €	3 853,87 €	2 366,32 €	6 220,19 €
20	2007	Giratoire	CE	20 ans	4,24%	12	2027	100 000,00 €	68 003,99 €	4 168,77 €	3 348,82 €	7 517,59 €
21	2008	STEP LeTourne	CE	15 ans	4,29%	8	2023	300 000,00 €	180 812,92 €	18 363,10 €	9 162,14 €	27 525,24 €
22	2008	Terrey	CE	15 ans	4,29%	8	2023	110 000,00 €	66 298,42 €	6 733,14 €	3 359,45 €	10 092,59 €
23	2002	Tvx	CE	21 ans	5,10%	8	2023	91 469,41 €	38 927,79 €	3 864,90 €	2 182,43 €	6 047,33 €
24	2005	Rte Créon	Dexia	20 ans	3,46%	10	2025	162 000,00 €	92 015,81 €	7 595,28 €	3 446,54 €	11 041,82 €
25	2013	Paillet	Dexia	16 ans	5,29%	14	2029	102 237,02 €	88 893,03 €	4 679,15 €	4 949,98 €	9 629,13 €
26	2011	Tr30G	AGE	14 ans	0,00%	10	2025	23 920,93 €	15 947,33 €	1 594,72 €	0,00 €	1 594,72 €
27	2010	Bourg Tabanac	AGE	14 ans	0,00%	9	2024	55 815,50 €	33 489,32 €	3 721,03 €	0,00 €	3 721,03 €
28	2014	Capiant	AGE	15 ans	0,00%	14	2029	28 372,50 €	26 481,00 €	1 891,50 €	0,00 €	1 891,50 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>								<b>2 991 470,44 €</b>	<b>1 908 178,47 €</b>	<b>161 512,26 €</b>	<b>80 242,55 €</b>	<b>241 754,81 €</b>

## VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation prévoit pour toutes les collectivités la production chaque année d'indicateurs de performance et de caractérisation technique et financière du service. Ces éléments sont commentés dans le texte ci-dessus et calculés dans l'annexe jointe.

Code fiche	Intitulé	Unité	Valeurs 2014	Valeurs 2015	Evolution 2014/2015	Valeurs ONEMA
<b>A - Indicateurs descriptifs du service</b>						
D201.0	Nombre d'habitants desservis	hab	4 303	4 344	/	/
D202.2	Autorisation de déversement industriel	U	0	0	/	/
D203.0	Quantité de boues	T MS	28,0	25,4	-	/
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (n+1)	€ / m <sup>3</sup>	3,50	3,62	-	2,24
<b>B - Indicateurs de performance</b>						
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	%	/	59,8	+	98,9
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	X / 120	15	15	/	52
P203.3	Conformité de la collecte	%	100	100	/	100
P204.3	Conformité des équipements des stations	%	100	100	/	98
P205.3	Conformité de la performance des stations	%	100	66	-	100
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	%	100	100	/	99
P207.0	Montant des abandons de créance	€/m <sup>3</sup>	0,0	0,0	/	0,0112
P251.1	Taux de débordement (pour 1 000 habitants)	Nb/1000	0,00	0,00	/	0,02
P252.2	Points de curage fréquent (pour 100 km)	Nb/100	16,80	16,60	/	9,7
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	%	0,23	0,51	++	0,85
P254.3	Taux de conformité des stations acte individuel	%	100	93,8	-	98,2
P255.3	Indice de connaissance des rejets	X / 120	20	20	/	30
P256.2	Durée d'extinction de la dette	an	7,2	6,6	+	6
P257.0	Taux d'impayés	%	2,00	2,38	-	13,82
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	Nb/1000	0,0	0,0	++	2,38

Données ONEMA 2014 : valeurs sur des services de taille similaire

Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

Ce tableau montre :

- Une dégradation des paramètres sur les stations et les boues en raisons des non-conformités du rejet ;
- Une quantité de boues produites faibles par rapport à la théorie, signe de pertes de boues vers le milieu naturel ;
- Un indicateur de connaissance du réseau qui est très mauvais et pourrait conduire à des pénalités de la part de l'Agence de l'Eau ;
- De nombreux points de curage fréquents, signes de problèmes récurrents sur le réseau ;
- Le taux de renouvellement est encore faible mais en nette amélioration car la collectivité poursuit des renouvellements des réseaux les plus anciens ou les plus dégradés ;
- Un taux d'impayés qui augmente ;
- Le prix de l'eau pour la part assainissement a légèrement augmenté et reste très au-dessus des valeurs moyennes nationales.

La facture de 120 m<sup>3</sup> pour la partie assainissement est de 434,01 € TTC en 2016 et 420,32 € TTC en 2015 conduisant à un prix de l'eau (part assainissement) de 3,62 €/m<sup>3</sup>.

La facture eau + assainissement de 120 m<sup>3</sup> en 2016 est de 659,16 € TTC, soit 5,49 €/m<sup>3</sup>.

Elle est très au-dessus des valeurs données par l'Agence de l'Eau en 201, soit 3,89 €/m TTC

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.



**4 - Indices réseaux de collecte**

Nombre de kilomètre de réseau : 36,16 km

	2015	2014	2 013	2012	2011	Moyenne
Nombre de kilomètre renouvelé :	<b>0,495</b>	0,300	0,120	0,000	0,000	0,183

Nombre de demande d'indemnisation suite à débordement :	0	Total	0,915 km
---	---	-------	----------

Point du réseau ayant nécessité plus de 2 interventions : 6

	2015	2014	
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	<b>0,51%</b>	0,23%	P253.2
Taux de débordement pour 1 000 habitants	<b>0,0%</b>	0,0%	P251.1
Taux de curage fréquent pour 100 km	<b>16,6%</b>	16,8%	P252.2

**5 - Indice sur les ouvrages de traitement**

Production théorique de boues : 62,4 t MS (15 kg MS/ eq.hab / an) abonnés : 1 841

Production réelle de boues : 25,4 t MS soit 40,7 % (28 t en 2014)

Filière boues : déshydratation mobile et compostage

Conformité de la filière : **Oui**

Boues éliminées par la filière : 25,4 t MS

	Le Tourne	Lestiac	Capian
Nombre de bilans réalisés : 25	SATESE : 1	1	1

Bilans conformes : <b>23</b>	Autocontrôle : 12	12	1
------------------------------	-------------------	----	---

Conformité : 12	10	1
-----------------	----	---

Bilans dans domaine de garantie : <b>16</b>	100%	83%	100%
---	------	-----	------

Bilans conformes dans DTG : <b>15</b>	dans DTG 5/5	9/10	1/1
---------------------------------------	--------------	------	-----

	2015	2014	
Taux de conformité de la filière boues	<b>100,0%</b>	100,0%	P206.3
Taux global de conformité des stations	<b>92,0%</b>	96,4%	
Taux de conformité station > 2000 eqhab dans DTG	<b>93,8%</b>	94,1%	P254.3

**6 - Indices de connaissance des rejets au milieu naturel - P255.3****a - Indices de Base**

Identification des points de rejets potentiels (déversoir)  
 Evaluation du bassin amont aux déversements  
 Témoins des moments et importance des déversements  
 Réalisation de mesures de débit et pollution des rejets  
 Existence d'un rapport des dispositions de surveillance  
 Connaissance qualité du milieu récepteur et impacts rejets

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
20	X		20
10		X	
20		X	
30		X	
10		X	
10		X	
<b>TOTAL</b>			<b>20</b>

**b - Indices complémentaires**

Evaluation des rejets pluviaux en pseudo séparatif  
 Suivi pluviométrie et rejets pluviaux en unitaire

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10		X	
10		X	
<b>TOTAL</b>			<b>0</b>

**L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de 20 sur 120**

L'indice de l'année 2014 était de : 20 sur 120

**7 - Indices liés au fonctionnement du service**

Nombre d'abonnés domestiques :	1 922 abonnés
Nombre de réclamation :	0 réclamations
Nombre de nouveaux branchements réalisés par délégataire :	0 nouveaux branchements
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	15 jours
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	0 Non respect

	2015	2014	
Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	0,00	0,00	P258.1
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%	

**8 - Indices financiers**

Nombre d'abonnés :	1 922	Consommation :	1,5000 €/m3
Montant abonnement :	20,00 €/an	Volume consommé :	157 033 m3

Recettes Assainissement Collectif		Dépenses Assainissement Collectif	
Vente d'eau :	207 973,00 €	Frais généraux :	8 097,46 €
Taxes assainissements	47 500,00 €	Charge du personnel :	
Subventions d'exploitation :	26 704,06 €	Charges financières :	75 583,60 €
Recettes d'équipement :	143 750,00 €	Capital de la dette :	161 512,25 €
Recettes financières :	196 469,15 €	Travaux :	242 451,99 €
Report année n-1 :	4 472,10 €	Report année n-1 :	52 088,49 €
Divers :		Indemnités élus :	9 308,85 €
<b>TOTAL Recettes :</b>	<b>626 868,31 €</b>	<b>TOTAL Dépenses :</b>	<b>549 042,64 €</b>
<b>Bilan :</b>	<b>77 825,67 €</b>	<b>Reste à réaliser :</b>	<b>89 000,00 €</b>
		<b>Clôture Compte Administratif</b>	<b>-11 174,33 €</b>

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2015	2 014	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	1 908 179,47 €	1 929 691,73 €	-21 512,26 €	-1,1%
Recettes réelles	622 396,21 €	387 938,69 €	234 457,52 €	60,4%
Dépenses réelles	496 954,15 €	293 750,16 €	203 203,99 €	69,2%
Capital remboursé	161 512,25 €	174 341,38 €	-12 829,13 €	-7,4%

Montant des factures impayées (année n-1):	12 316,00 €	2 014
Montant des abandons de créances :	0,000 €/m3	517 491 €

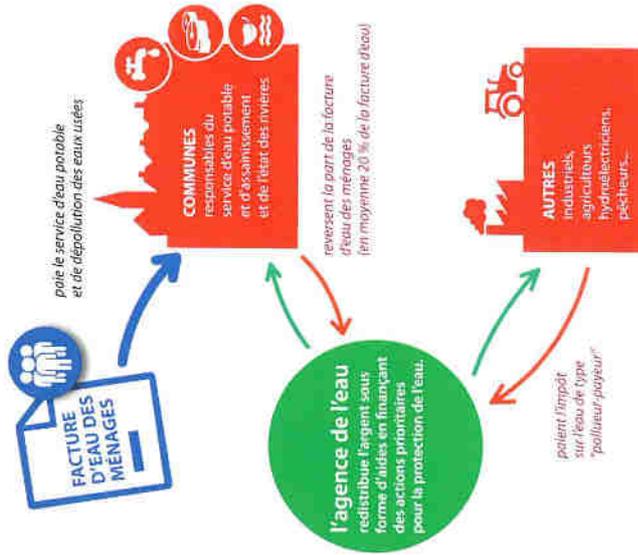
	2015	2014
<b>Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé</b>	<b>286 954 €</b>	268 530 €
<b>Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute</b>	<b>6,6 ans</b>	7,2 ans
<b>Taux d'impayés</b>	<b>2,38%</b>	2,00%

**9 - Récapitulatifs - Code fiche selon circulaire du 28 Avril 2008**

Code fiche	Intitulé	Valeur
<b>A - Indicateurs descriptifs du service</b>		
D. 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 344
D. 202.2	Nombre d'autorisation de déversement industriel	0
D. 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	25,4 t MES / an
D. 204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	3,62 €/m3
<b>B - Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	59,8%
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	15 sur 100
P203.3	Conformité de la collecte	Oui
P204.3	Conformité des équipements des stations	Oui
P205.3	Conformité de la performance des stations	Partielle
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	100,0%
P207.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	0,000 €/m3
P251.1	Taux de débordement des effluents (pour 1 000 habitants)	0,0
P252.2	Nombre de points de curage fréquent (pour 100 km)	16,6%
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	0,51%
P254.3	Taux de conformité des stations > 2 000 eqhab	93,8%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	20 sur 120
P256.2	Durée d'extinction de la dette	6,6 ans
P257.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	2,38%
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	0,00

L'article 161 de la loi modifiée (article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

# L'agence de l'eau vous informe



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégués). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de **3,89 € TTC/m<sup>3</sup>**.  
La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA.

## L'agence de l'eau Adour-Garonne

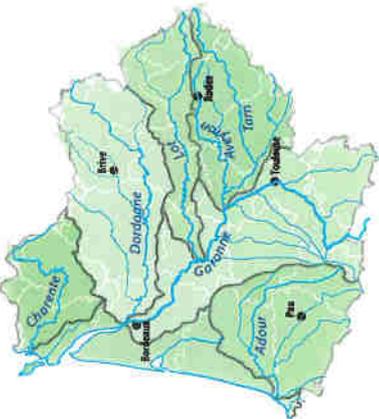
### La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115.000 km<sup>2</sup>, soit 1,5% du territoire national).

Il compte 120.000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral de 420 km.

Sur ses 6.800.000 habitants, 30 % vivent en habitat éparé.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les 6.917 communes, 1.453 seulement ont plus de 400 habitants et 35 plus de 20.000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

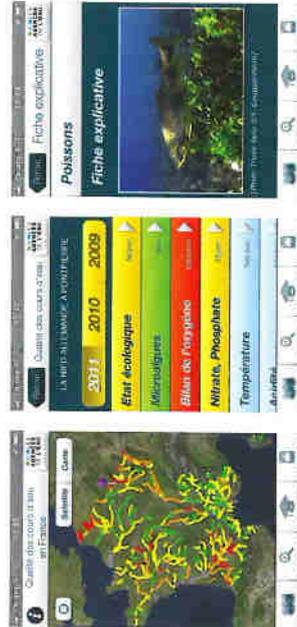


Agence de l'eau Adour-Garonne  
90 rue du Férétra  
CS 87801  
31078 Toulouse cedex 4

Tel. 0561 3637 38  
Fax 0561 3637 28



Suivez l'actualité  
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)



## La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

**NOUVEAUTÉ 2016**  
**QUELS POISSONS PEUVENT NOS RIVIÈRES ?**



Téléchargez l'application gratuitement  
Flashez directement le QRCode  
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.



LES  
AGENCES  
DE L'EAU

Agences de l'eau de France

Association de l'Environnement et de l'Eau

## QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

En 2015, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 257 M€ dont 212 M€ en provenance de la facture d'eau.

\* En 2014, la répartition prévisionnelle des collectivités représentées environ 13 % des redevances totales en 2015 est une année de transition avec la suppression des ouvrages sur cette catégorie.

	<b>3,30 €</b> de redevance de pollution payée par les industriels et les activités économiques concernées		<b>74,00 €</b> de redevance de pollution domestique payée par les abonnés
	<b>0,10 €</b> de redevance de pollution payée par les éleveurs		<b>8,40 €</b> de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les collectivités*
	<b>6,20 €</b> de redevance de pollution diffuse payée par les distributeurs de produits phyto-sanitaires et répartie sur le prix des produits		<b>0,70 €</b> de redevance pour la protection du milieu aquatique payée par les usagers concernés (pêcheurs)
	<b>6,20 €</b> de redevance de pollution diffuse payée par les distributeurs de produits phyto-sanitaires et répartie sur le prix des produits		<b>7,30 €</b> de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les activités économiques (non les usagers)

## recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2015 ?  
(valeurs pour 100 € perçus)

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin Adour-Garonne, ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

	<b>1,40 €</b> pour la solidarité humaine		<b>11,70 €</b> pour l'animation des politiques de l'eau (lignes, conventions, réseaux de surveillance des eaux, Association volontaire)		<b>41,00 €</b> aux collectivités pour l'écurion des eaux usées urbaines et rurales, dont 11 € pour la solidarité envers les communes rurales, et 13 € de primes de résultat à la performance épuratoire.
	<b>6,50 €</b> aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau		<b>100 €</b> d'aides accordées par l'agence de l'eau		<b>11,50 €</b> pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable, dont 0,20 € pour la solidarité envers les communes rurales.
	<b>5,20 €</b> aux exploitants concernés dans l'agriculture		<b>18,50 €</b> principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, en particulier, pour les zones littorales, les zones d'épandage et les zones humides		<b>4,20 €</b> gestion quantitative de la ressource en eau

## interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2015 ?

## EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2015 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

### POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- 12 nouvelles stations d'épuration de plus de 2 000 Equivalents Habitants (EH) ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 127 000 EH.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

### POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES

- EN EAU POTABLE
  - 124 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
  - 47 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
  - le bassin compte 57 captages prioritaires « Grenelle » sur les 500 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les 3 autres captages (département des Deux-Sèvres) ne font pas l'objet d'action particulière car les collectivités ont prévu leur abandon.
  - 6 nouveaux Plans d'Actions Territoriaux (PAT) ont été validés en 2015 dont 5 autour de captages « Grenelle » (Gimone, Amoult, Chancelée, Coulouge-St-Hippolyte et Civray) permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement (détermination des captages, des aires d'alimentation et mise en place des plans d'action).

### POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

- En 2015, près de 36 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :
  - 1 500 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
  - 56 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique sur les cours d'eau (poissons, sédiments).

### POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- En 2015, plus de 80 % des investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau dont l'état est jugé dégradé.
- La réduction des pollutions a ainsi porté en 2015 :
  - sur plus de 1 740 tonnes de DCO\*
  - sur près de 2,4 tonnes de substances dangereuses.

### POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 34 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain/rural.
- A l'international, 35 projets de solidarité ont été soutenus dans 19 pays différents.

\* Demande Chimique en Oxygène.

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains